



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**PREFET DE L'ALLIER**

**cget**

Commissariat  
général  
à l'égalité  
des territoires

**PREFECTURE DE L'ALLIER**

Mission interministérielle de coordination  
Politique interministérielle emploi et insertion  
Télécopie : 04.70.48.31.15  
Courriel : pref-mic@allier.gouv.fr  
Affaire suivie par Melle WILKINSON  
Tél. 04.70.48.30.81

n° 417 /2016

**ARRETE**

**portant validation du conseil citoyen  
de l'agglomération de Vichy  
(quartier prioritaire Coeur d'aggl. -partie cussétoise QP003001)**

**Le Préfet de l'Allier**

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

**VU** le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, modifié par décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 (annexe 1), fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

**VU** la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

**VU** le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

**VU** le contrat de ville de l'agglomération de Vichy signé le 2 octobre 2015 ;

**VU** l'avis du conseil municipal de Cusset du 16 décembre 2015 ;

**VU** la composition du conseil citoyen présentée par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Allier ;

**VU** la demande de validation du conseil citoyen du quartier Coeur d'aggl. (partie cussétoise) formulée par le Maire de Cusset le 7 janvier 2016 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen**

Collège des habitants : représentants titulaires

- Ouardilla AZIZI
- Linda BENSALAH
- Evelyne CADOU
- Marie-Pierre HABOUBAT
- Viviane VILLEBENOIT
- Zakariya AABBOU
- Daniel CLEDIC
- Cyrille COMBACON
- Mamadou DIABY
- Patrice PEAN

Lahcen HABOUBAT, suppléant

Collège des acteurs locaux : représentants titulaires

- Aurélie DUSANG ADSEA
- Olivier BARDET – Allier Habitat
- Gilles MASSON – Association Amicale des locataires
- Latifa BENABOUCHE – Association MAROK
- Michelle ROSIER – Association Réseau d'entraide local
- Daniel TAILLANDIER – Association TANAWA
- Nathalie POTHIER – CADA ADOMA
- Cécile LAFLEUR – CCAS Cusset
- Aurélie QUAIRE – Centre social La Passerelle
- Jean-Philippe ROUX – Groupe scolaire Presles/Darcins

Collège des acteurs locaux : représentants suppléants

- Sonia RODERE - Allier Habitat
- Paule GAGNOL - Association Amicale des locataires
- Nazha CHAOUI - Association MAROK
- Franc BITEMO - Association TANAWA
- Cécile MARTINEZ - Centre social La Passerelle
- Catherine DAMOISEAU - Groupe scolaire Presles/Darcins
- Didier QUEMERET - Groupe scolaire Presles/Darcins

**ARTICLE 2 : Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

**ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen**

La structure porteuse : Association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Allier - Château de Bellevue BP 92 03403 YZEURE Cédex, sera chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.


**ARTICLE 4 : Renouvellement**

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

**ARTICLE 5** : Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Allier et le Sous-Préfet de Vichy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

- Fait à Moulins, le 15 FEV. 2016

Le Préfet,



Amédée COCHET

